

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 20 juillet 2015 à 20 h 30

Date de convocation du conseil le 13 juillet 2015...

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : M Thierry RIGNOL

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MILLIAT, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Cyril PRADAT, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Thierry RIGNOL

Membres absents ayant donné procuration : Marie PAILLONCY à Danielle BECOURT-D'HENIN

Membres absents : 1

## ✓ Délibération sur le tarif des activités pendant le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) 2015-2016

Le Maire propose les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 :

	1h30/Semaine	3h/Semaine
<b>1er enfant</b>	2,30 €	4,60 €
<b>2ème enfant</b>	2,10 €	4,20 €
<b>3ème enfant</b>	1,90 €	3,80 €
<b>4ème enfant</b>	1,70 €	3,40 €
<b>Total pour 1 enfant</b>	2,30 €	4,60 €
<b>Coût annuel pour les parents</b>	82,80 €	165,60 €
<b>Total pour 2 enfants</b>	4,40 €	8,80 €
Coût annuel pour les parents	158,40 €	316,80 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	165,60 €	331,20 €
<b>Réduction / année</b>	<b>7,20 €</b>	<b>14,40 €</b>
<b>Total pour 3 enfants</b>	6,30 €	12,60 €
Coût annuel pour les parents	226,80 €	453,60 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	248,40 €	496,80 €
<b>Réduction / année</b>	<b>21,60 €</b>	<b>43,20 €</b>
<b>Total pour 4 enfants</b>	8,00 €	16,00 €
Coût annuel pour les parents	288,00 €	576,00 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	331,20 €	662,40 €
<b>Réduction / année</b>	<b>43,20 €</b>	<b>86,40 €</b>

Accepté par 14 voix pour et 1 abstention.

## ✓ Délibération sur le tarif de la garderie 2015-2016

Le Maire propose d'appliquer à compter de la rentrée 2015-2016 le tarif suivant :

Le tarif appliqué par ½ heure de présence, au taux horaire de 2,30 €.

Accepté à l'unanimité.

## ✓ Délibération sur le tarif de location de la salle rurale

Le Maire rappelle les tarifs actuels de location de la salle rurale fixés par délibération n°2005-25 du 7 octobre 2005 et propose de nouveaux tarifs de location de la salle rurale à partir du 01/09/2015 :

TARIF OCCUPATION	Journée en semaine (8h à 22h)	Week-end	Week-end + chauffage (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30/04/2015)	Acompte
Associations Alixaises	50 €	50 €	50 €	

Alixois	175 €	250 €	300 €	150 €
Extérieurs	350 €	500 €	550 €	300 €
Caution	500 €	500 €	500 €	

Accepté à l'unanimité.

✓ **Délibération sur le tarif concernant la venue d'un commerce ambulant les dimanches et lundis soirs**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un commerce ambulant « O Camion » exploité par Mme Flechon Sandrine demeurant à Decines-Charpieu, s'installera sur la partie goudronnée (hors parking) devant la mairie, de 18h00 à 22h00. Le tarif proposé est un forfait de 50,00 euros par mois (occupation et fourniture d'électricité), payable d'avance au trimestre. Un arrêté de stationnement sur le domaine public sera établi pour 6 mois.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Tarif du marché du mercredi matin**

Le Maire propose la mise en place d'un marché le mercredi matin sur la place de la mairie. Il propose la gratuité mensuelle de l'emplacement reconductible jusqu'au 31/12/2015 (sans électricité). Obligation faite aux exposants de rendre le site propre selon contrat établi avec la mairie. Une convention sera mise en place entre les exposants et la mairie.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Délibération fixant le tarif de l'amende pour déchets sauvages**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Code Pénal, (articles R 610-5, R632-1 et R 635-8) prévoit des contraventions de police avec amendes applicables aux particuliers, artisans ou autres, surpris dans le cadre d'abandon sauvage des déchets.

Il propose au conseil de fixer le montant de l'amende opposable à toute personne surprise en train de vider des déchets, ordures, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque que nature que ce soit, sur le territoire de la commune, à des endroits non prévus à cet effet.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant unique de l'amende appliquée à toute personne identifiée, à 1 000 €.

✓ **Questions diverses**

- **Délibération et d'acte d'engagement pour le recours à des vacataires.**

Le Maire expose au conseil que la collectivité va avoir recours à des personnes chargées de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ses interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Un arrêté de vacation sera signé par chacun des intervenants précisant les modalités de l'intervention.

Le montant serait limité au maximum à 60 € par heure toutes charges comprises.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de limiter au maximum à 60 € par heure toutes charges comprises, le montant de la vacation versée pour une prestation de l'animation des TAP ;

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

**AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés de vacation.

- **Délibération de l'abandon de l'opération N°7 de l'ancien plan triennal 2008-2011 avec le département**

L'opération N°7 du plan triennal 2008-2011 concernait la construction d'une 4<sup>ème</sup> salle de classe.  
La maire propose l'abandon de cette opération qui n'est plus nécessaire.

Accepté à l'unanimité.

- **Délibération pour la modification du plan triennal avec le département**

Suite à la réunion avec le département du Rhône, le maire présente un canevas de contrat pluriannuel en contrat « souple », pour un coût total d'opérations de 194 833 € HT pour 2015 et d'un montant maximum de subvention de 85 675 €.

N° opération	OPERATIONS	Estimation H.T.	Taux subvention	Montant subvention
1	Informatisation en réseau mairie et école	9 423 €	45%	4 240 €
2	Aménagement du 2ème étage de la mairie	25 000 €	45%	11 250 €
3	Sécurisation de l'accès à la micro-crèche	13 300 €	45%	5 985 €
4	Isolation et réhabilitation de salles de classe	10 000 €	25%	2 500 €
5	Acquisition de la maison HCL pour aménagement locaux associatifs	130 110 €	45%	58 550 €
6	Panneau d'information à message variable	7 000 €	45%	3 150 €
	<b>TOTAL</b>	194 833 €		85 675 €

Accepté par 13 voix pour et 2 abstentions.

- **Délibération pour une demande d'anticipation de l'ensemble des travaux énumérés dans le contrat pluriannuel « souple » 2015**

Le conseil accepte à l'unanimité de formuler cette demande pour l'ensemble des opérations énumérées au point ci-avant.

- **Choix du logiciel « E-Enfance » de Berger Levraut**

Ce logiciel permettrait la suppression de 2 régies et paiement des garderies, cantine, TAP par carte bancaire, prélèvement automatique ou par chèque à adresser au Trésor Public.

A l'unanimité, le conseil propose de remettre ce projet pour la rentrée scolaire 2016-2017, après étude du fonctionnement actuel, sondage des parents et préparation du budget.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15

Prochaine réunion : le lundi 07 Septembre à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire : Pascal LEBRUN